En Guyane, la précarité s'intensifie suite au 1er confinement

Insee Analyses Guyane • n°53 • Octobre 2021

La crise sanitaire liée à la Covid-19 provoque une baisse de l'activité en Guyane en 2020. Conséquence directe, le nombre de bénéficiaires des prestations sociales d'insertion augmente. La hausse est plus modérée qu'en France métropolitaine mais s'ajoute à une situation initiale plus défavorable. En outre, une part importante de la population en situation de précarité n'est pas éligible aux prestations sociales. La situation des plus modestes se détériore suite au confinement, faisant peser un risque d'aggravation des inégalités à long terme. Les personnes en activité ne sont pas épargnées, mais celles qui concentrent le plus de risques sont les travailleurs en CDD, en intérim ou les travailleurs informels. Les moins de 25 ans traversent une année particulièrement difficile.

Pendant le 1er confinement de 2020, l'activité économique s'est rétractée de 25 % en Guyane, une baisse modérée comparée à la France (- 33 %). Dans ce contexte de crise, l'emploi public qui représente 42 % de l'emploi salarié en Guyane, plaçant le territoire en tête du classement des régions françaises en la matière, apparaît comme un facteur de résistance. Les fonctionnaires comme les retraités font partie d'une frange de la population a priori préservée par les conséquences financières de la crise. En effet, ni leurs rémunérations, ni les pensions n'ont été impactées. Cependant, les retraités sont peu nombreux sur le territoire. Ils ne représentent que 7,3 % de la population des plus de 15 ans, loin derrière les autres régions françaises (à l'exception de Mayotte) et de la moyenne nationale (27 %).
La baisse d'activité s'est prolongée tout au long de l'année 2020 et a eu des conséquences directes sur la situation financière des ménages.

Hausse du nombre d'allocataires du RSA et de la prime d'activité

Les mesures exceptionnelles engagées pour soutenir l'emploi n'ont pas empêché la hausse du nombre de personnes éligibles aux aides sociales. Leur évolution en 2020 a été marquée par les effets de la crise d'un côté et par la réponse gouvernementale en termes de mesures de protection de l'autre. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du RSA, le revenu de solidarité active (complément de revenu pour toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître visant à assurer un seuil de revenu garanti) augmente de 3,1 % entre décembre 2019 et décembre 2020 ► **figure 1**. Son plus haut niveau depuis 2017 est atteint en novembre 2020 avec 23 600 bénéficiaires. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation : la situation économique dégradée limitant l'accès à l'emploi, l'ouverture de la téléprocédure de demande de RSA en avril 2020, ce qui a permis à un plus grand nombre de bénéficiaires potentiels d'effectuer une demande. Le maintien des droits pour protéger les allocataires du RSA explique aussi cette évolution. En effet, pour ne pas pénaliser les publics précaires, dont l'accès au numérique est souvent limité, les droits ont été maintenus pendant le confinement. Ainsi, les sorties du dispositif ont été limitées alors que celui des entrées augmentait.
Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, (complément de revenus d'activité pour les salariés ou non salariés aux revenus modestes), distribué par les caisses d'allocations familiales, progresse aussi en 2020 (+3,7 % entre décembre 2019 et décembre 2020). Le recours des entreprises au chômage partiel a impacté à la baisse le revenu des ménages, contribuant ainsi à la hausse des effectifs en début de crise (+ 0,3 % par mois jusqu'en juin). En juillet et août, l'effectif a ensuite diminué de 0,8 % par mois. En effet, le couvre-feu imposé lors de cette période a limité l'activité et par conséquent le nombre d'entrées dans le dispositif. De plus, certains foyers allocataires qui ne remplissent plus les conditions d'activité en sortent. Néanmoins, l'effectif progresse à nouveau au 4e trimestre 2020, pour afficher 10 700 allocataires en décembre 2020, signe d'un léger frémissement de l'activité.

S'agissant de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), aide à destination de personnes au chômage depuis une longue durée, la lente baisse tendancielle (- 0,6 % par mois en moyenne) du nombre de ses bénéficiaires observée depuis fin 2017 ne s'est pas poursuivie en 2020 ► **figure 1**. L'effectif repart à la hausse à la fin du 1er semestre. Pour éviter une aggravation des situations de précarité, des mesures exceptionnelles comme l'assouplissement des conditions de versement de l'allocation chômage, ont été adoptées. En outre, la prolongation de la durée d'indemnisation des chômeurs en fin de droit a d'abord stoppé le nombre d'entrées dans le dispositif alors que la prolongation du droit à l'ASS jusqu'à fin mai 2020, freinait celui des sorties. Le ralentissement de l'activité économique a rendu le retour à l'emploi difficile, les entrées dans le dispositif progressent avant de se

► 1. Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA et de l'ASS, indices base 100 en décembre 2019

Note : Données brutes en fin de mois
Champ : France
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA pour le RSA et Pôle emploi, FNA pour l'ASS

rétracter à nouveau à la fin de l'année. En décembre, le nombre d'allocataires est de 1 000, un niveau légèrement inférieur à celui de 2019 mais bien au-dessus de ce qu'il aurait été si la baisse s'était poursuivie.

Une hausse limitée mais une situation initiale préoccupante

En Guyane comme aux Antilles, l'évolution du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux suit la même tendance qu'en France, mais de manière beaucoup moins marquée. L'effectif du RSA l'illustre bien avec une hausse de 3,2 % entre août 2019 et août 2020 en Guyane alors qu'en France il bondit de 8,6 % sur la même période. Si la progression de la précarité au cours de l'année 2020 semble moins intense en Guyane qu'en France métropolitaine, la situation d'avant crise y était toutefois plus préoccupante. Le soutien des prestations sociales aux ménages, notamment les minima sociaux, apparaît comme essentiel sur le territoire. Parmi eux, le RSA fait figure de pilier : 41 % des foyers allocataires guyanais le perçoivent, contre 8 % au niveau national. Ainsi, avant le début de la crise, une personne sur quatre réside dans un foyer bénéficiaire du RSA en Guyane contre une personne sur vingt en France métropolitaine. En outre, le degré de fragilité de la population est confirmé par le profil des allocataires du RSA : de nombreuses personnes de nationalité étrangère dont pour une partie d'entre elles, le manque de maîtrise de la langue française ou le faible niveau de formation compliquent l'insertion, une majorité de familles monoparentales et malgré la jeunesse de la population guyanaise, 10 % sont âgés d'au moins 60 ans ► **figure 2**.

L'évolution de la précarité reste difficile à mesurer

Le suivi des minima sociaux donne une indication sur l'évolution de la précarité. Néanmoins l'indicateur reste partiel à deux titres. D'abord, il ne permet de dénombrer qu'une partie des personnes en difficultés. En effet, la population guyanaise est composée pour plus d'un tiers de personnes de nationalité étrangère (36 %, contre 7 % en France métropolitaine). Parmi elles, les étrangers en situation irrégulière sur le territoire ne peuvent prétendre aux prestations de la CAF. De plus, il ne mesure pas son intensité, en particulier l'augmentation des difficultés pour les sujets déjà précaires.

La crise sanitaire a d'abord touché les plus modestes

Selon l'exemple national, l'évolution de la situation financière de la population au cours du 1er confinement est liée au niveau de vie. Plus il est faible, plus le risque de dégradation de la situation financière est élevé. En effet, parmi les 10 % les plus modestes, une personne sur trois juge que sa situation financière s'est dégradée au cours du premier confinement, contre une sur six parmi les 10 % les plus aisées ► **sources**. Or en Guyane le niveau de vie ► **définitions** des foyers les plus modestes est deux fois plus faible qu'en France métropolitaine. En outre, leur profil les surexpose aux difficultés que la crise sanitaire impose. Les familles monoparentales sont surreprésentées (30 % des ménages guyanais contre 10 % des ménages métropolitains). D'autre part, ces familles sont souvent plus nombreuses (47 % des ménages dont la famille principale est monoparentale comptent plus de 4 personnes) qu'en France métropolitaine (13 %). Elles cumulent donc origine de revenu unique et besoin plus important de ressources. De plus, les chefs de famille des ménages les plus modestes sont souvent moins diplômés et moins qualifiés (la moitié d'entre eux ne sont pas ou peu diplômés), accédant rarement à des contrats stables, aux statuts protecteurs. Ainsi la part des personnes en difficultés financières était plus importante déjà avant la crise, comme l'illustre le taux de pauvreté ► **définitions** guyanais (53 %). Une proportion bien plus élevée qu'en Guadeloupe (34 %), Martinique (29 %) et surtout qu'en France métropolitaine (14 %).
Même limitée, une perte de revenus pour les personnes au niveau de vie le plus faible n'a pas la même incidence sur le quotidien, en termes de restrictions, voire de privations, que pour les personnes plus aisées. Le niveau de vie ressenti dépend en effet autant des revenus perçus que du niveau des dépenses. Certaines d'entre elles restent incompressibles (loyers, pensions alimentaires, remboursements de prêts, etc.) et d'autres augmentent (frais alimentaires) en lien avec la fermeture des écoles et des cantines lors du confinement. La fermeture des marchés également contribue à une hausse des dépenses d'alimentation, d'autant plus pour les familles nombreuses.

Le confinement rappelle l'importance des conditions matérielles de vie

Le nombre moyen de personnes par ménages est élevé en Guyane (4,1 contre 2,9 en France, hors ménage de personne seule). Aussi, un tiers (35 %) des résidences principales guyanaises sont sur occupées, c'est-à-dire que le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille du ménage qui y vit. Aux Antilles et en France métropolitaine, la part des logements sur occupés est quatre fois plus faible (9 % et 8 %). La suroccupation ► **définitions** des logements est plus contraignante en période de confinement. Le nombre de pièces ou la surface dont chacun dispose devient dans ce contexte un déterminant de la qualité de vie.
L'accès au numérique est également essentiel. L'internet facilite notamment le télétravail et la continuité pédagogique pour les scolaires et les étudiants. Il est moins développé en Guyane qu'en France. La couverture numérique y est en effet plus restreinte et les tarifs d'accès plus élevés. En outre, en lien avec un taux de diplômés plus faibles en Guyane, les compétences numériques individuelles sont moins développées.
Les ménages les plus précaires cumulent souvent ces difficultés (suroccupation des logements, accès et compétences numériques), les exposant davantage à une hausse des inégalités sur le long terme. Ce risque est aggravé par la limitation des échanges avec l'extérieur, compromettant les déplacements pour motif de stages ou de formations notamment. Contrairement à la géographie insulaire des Antilles, les frontières maritimes, forestières et fluviales de la Guyane compliquent les contrôles, exposant le territoire à une circulation particulièrement dynamique du virus et conduit par conséquent à son isolement et à des restrictions qui s'inscrivent dans la durée.

Risque aggravé pour les travailleurs au statut précaire

Les personnes en activité ne sont pas épargnées par le risque d'augmentation de la précarité. Cependant l'intensité du risque dépend largement du statut. Plus protégés, les titulaires d'un contrat de travail ont pu souscrire au chômage partiel (quand leur activité ne permettait pas le télétravail). Ce dispositif a bénéficié à 7 % des salariés guyanais en 2020. En plus de préserver le niveau d'emploi, il leur a permis de minimiser la perte de revenus. L'indemnisation s'élevait en effet à 84 % du salaire net habituel, excepté pour les personnes rémunérées à hauteur du Smic (qui correspond à une indemnisation plancher). Néanmoins, ce manque à gagner concerne plus majoritairement des métiers aux salaires plus faibles et s'ajoute à d'éventuelles pertes d'heures supplémentaires.
Les non-salariés, dont la part dans l'emploi en Guyane est équivalente au niveau national (12 %), sont très exposés au risque de diminution voire de perte de revenus, selon leur secteur d'activité. Des aides forfaitaires ont également été prévues pour amortir la chute brutale de leur activité mais ne compensent pas toujours la totalité des revenus habituels. Ne pouvant prétendre à aucune aide, les difficultés menacent spécifiquement les travailleurs privés de statut ou au statut précaire. Les périodes de confinement et dans une moindre mesure celles de couvre-feu ont mis un frein brutal aux activités informelles, privant certaines personnes de compléments de revenus précieux et d'autres de leurs seules ressources sur le plan économique mais également sur le plan relationnel et social.
De même, certains salariés en contrat à durée déterminée (CDD), en intérim ou intermittents ont vu la fin de leur contrat correspondre avec le confinement, ne bénéficiant pas des dispositifs de maintien dans l'emploi. Selon les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) renseignées par les employeurs, chaque travailleur intérimaire aurait perdu en moyenne entre une et deux missions dans l'année.
Ces opportunités en moins peuvent créer ou aggraver des situations de précarité. Les missions perdues ne sont en effet pas systématiquement compensées par des indemnités de chômage, si les conditions d'attribution ne sont pas remplies.
En outre, les métiers dont l'activité a été à l'arrêt pendant le confinement (les métiers de l'hébergement, de la restauration, ceux liés aux activités sportives et culturelles, au transport aérien ou encore aux agences de voyage) sont les métiers dans lesquels sont distribuées les plus faibles rémunérations (la part des bas salaires ► **définitions** dans ces secteurs s'élève à 35 % contre 31 % dans l'ensemble des secteurs).

► **2. Répartition des foyers allocataires du RSA par type de ménage et par âge et nationalité du référent (en%)**

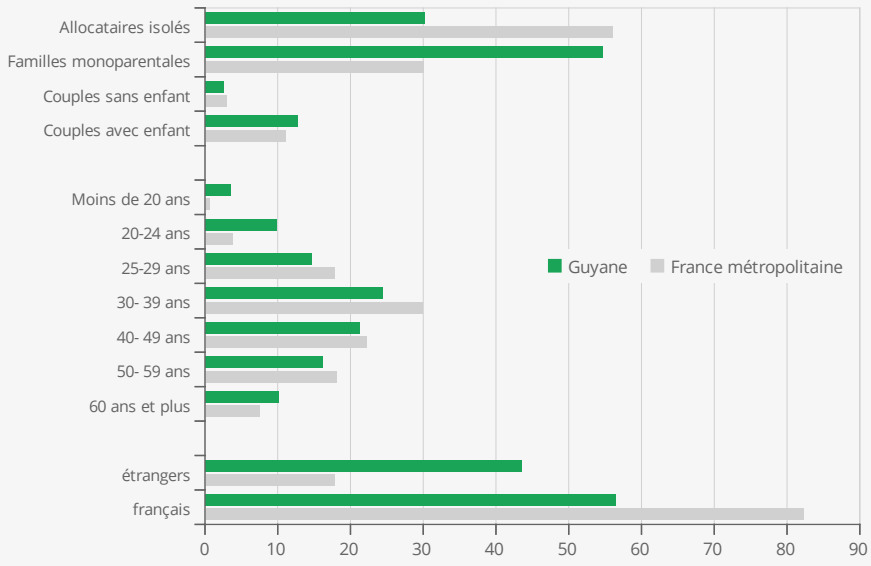

Lecture : Un allocataire du RSA sur dix en Guyane a plus de 60 ans
Champ : Allocataires percevant le RSA en Guyane en décembre 2019
Source : CAF

Moins de CDD et de CDI en 2020

Plus globalement, les DPAE indiquent une baisse historique du nombre de contrats signés au deuxième trimestre 2020 ► **figure 3**. En Guyane, ils chutent de 37 % par rapport au trimestre précédent, pour les contrats à durée déterminée (CDD) hors intérim, ce qui représente une destruction temporaire de 2 200 emplois. Les contrats à durée indéterminée (CDI) suivent la même tendance. La baisse de 36 % représente une perte de plus de 700 emplois durables. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est particulièrement concerné, le nombre de déclarations de CDD s'effondre de 88 %. Suivent les secteurs des autres services marchands (- 36 %) et du commerce (- 31 %). Même si la reprise opère vivement dès le troisième trimestre, les déclarations d'embauche des deux derniers trimestres

► 3. Évolution du nombre de déclarations préalables à l'embauche selon le type de contrat

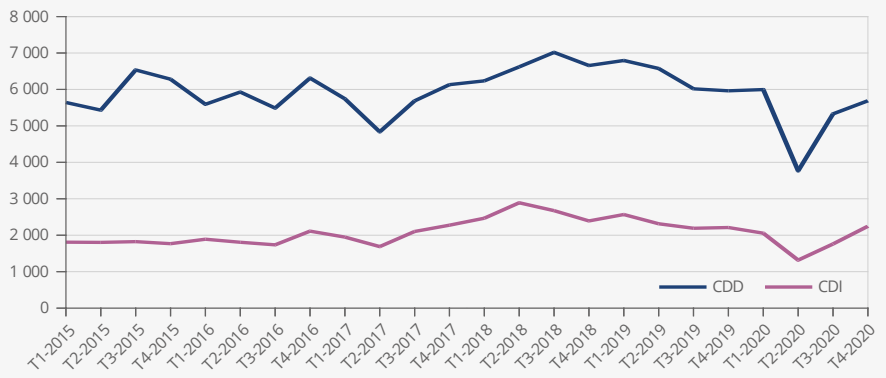

Note : données corrigées des variations saisonnières
Champ : Guyane, tous secteurs hors intérim
Source : Urssaf

de 2020 restent inférieures à celles de 2019. Tous secteurs confondus et hors intérim en Guyane, le bilan annuel des embauches est de - 18 % pour les CDD et - 21 % pour les CDI entre 2019 et 2020.

La jeunesse en difficulté

Entre 2019 et 2020, les personnes de moins de 25 ans comptent, selon les trimestres d'observation, entre 19 % et 31 % des signatures de contrats de courte durée ou d'intérim. Les embauches des jeunes se concentrent en particulier dans les secteurs d'activité qui ont été à l'arrêt complet ou régulièrement au cours de l'année 2020 (hôtellerie, restauration, services). En Guyane, les jeunes de moins de 25 ans sont en moyenne plus impactés par la chute des embauches des CDD (- 21 % en 2020 par rapport à 2019) que les travailleurs temporaires plus âgés (- 17 %), mais en revanche ils sont moins affectés par la baisse des contrats d'intérim (- 3 % contre - 11 %). Leurs difficultés se sont accrues et additionnées. En effet, sauf à être parent, ils ne répondent pas aux critères d'âge pour prétendre au RSA et n'ont souvent pas accumulé les antécédents d'activité requis pour bénéficier d'indemnisation au titre du chômage. Ils peuvent donc basculer très vite dans la précarité. Le dispositif « Garantie jeunes » propose une double aide à destination des moins de 25 ans. Il prévoit une allocation et un accompagnement dans une activité professionnelle. Mais l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif au cours de l'année a été largement perturbée par la fermeture des centres d'accueil. De 710 jeunes guyanais aidés en décembre 2019 ils sont passés à seulement 550 en décembre 2020. Enfin, les étudiants ont vécu une année particulièrement compliquée. Les cours à distance ont accentué les difficultés scolaires et l'isolement pour certains. Les motifs d'inquiétudes sont variés : perspectives d'insertion sur le marché du travail ou préoccupations financières, liées à la perte d'un *job*. À titre d'exemple, aux Antilles-Guyane 42 000 repas à 1 € ont été servis à 2 750 étudiants boursiers sur les quatre derniers mois de l'année. ●

Bénédicte Chanteur, Marcelle Jeanne-Rose, Xavier Reif, Insee

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (dépendant de la composition du ménage). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus se situant en dessous du seuil fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus (1 010 euros).

Les **bas salaires** sont par convention définis comme étant inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population étudiée. Dans le champ de cette étude, ce sont les salaires nets annuels inférieurs à 12 602,25 euros.

La **suroccupation** est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement ; les studios occupés par une personne étant exclus du champ. Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
  - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
  - sinon, une pièce par enfant.

► Pour en savoir plus

- **Firlej A., Pawlowski E.** « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première* n° 1850, avril 2021.
- **Raimbaud B., Kempf N., Demougeot L.**, « Niveau de vie, la moitié des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté », *Insee Analyse Guyane* n° 46, juillet 2020.
- **Cornut M., Louis J.**, « Un recul de l'activité économique de 25 % pendant le confinement », *Insee Flash Guyane* n° 128, juin 2020.
- **Lambert A., Cayouette-Remblière J.**, « L'explosion des inégalités : classes, genre et générations face à la crise sanitaire », Ined, éd. De l'Aube, mars 2021.
- **Baert X., Raimbaud B.**, « Mails, réseaux sociaux et téléphonie sur IP : les premiers usages des internautes guyanais ». *Insee Flash Guyane* n°111

Insee Antilles-Guyane
Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LENA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Maquette :
Jouve

ISSN : ISSN : 2417-0798
© Insee 2021

www.insee.fr
@InseeRegions

Depuis 75 ans l'Insee vous parle de vous